Bretagne porte de Loire Communauté
Le Steriad – 2 allée de l'Ille – 35470 BAIN DE BRETAGNE

Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 035-200070662-20260602-DB_2026_4-DE

DÉCISION DU BUREAU N° 4 / 2026

L'an deux mille vingt-six, le 02 juin, à 18 h 00, les membres du Bureau légalement convoqués le 22 mai deux mille vingt-six, se sont réunis à BAIN-DE-BRETAGNE, sous la présidence de M. MINIER Vincent.

Nombre de membres en exercice : 21

Nombre de membres présents : 20

Nombre de votants : 20

Étaient présents :
BABIN-TOUBA Ludovic, BERTIN Isabelle, BERTON Jean-Eric, BLOUIN Soazic, BRIZARD Philippe, BRULLÉ Christophe, BRUNEAU Dominique, GUYOMARD Jean-François, HUREL David, JANVIER Norbert, JUGAN David, LOUAZEL Véronique, MARTIN Frédéric, MERAULT Charlotte, MINIER Vincent, PAPION Ludovic, PILARD Jean-François, POULAIN Christian, ROGER Christine, SOLLIER Jacqueline.

Était excusé :
HAMON Jean-Charles.

Mme Jacqueline SOLLIER a été élue secrétaire de séance.

Objet : Subvention Fêtes médiévales Grand-Fougeray

RAPPORT :

L'association du « Comité de fêtes médiévales et autres (CFMA) » de Grand-Fougeray a sollicité Bretagne Porte de Loire communauté afin de soutenir financièrement son événement 2026 « Fêtes médiévales » se déroulant au Grand-Fougeray.

L'association du « Comité des fêtes médiévales et autres » figure dans les statuts de l'intercommunalité et est soutenue historiquement pour son événement se déroulant tous les deux ans sur la commune de Grand-Fougeray.

Au regard de l'originalité de la proposition, du rayonnement fort de l'action, de la dynamique associative et des partenariats impliqués au service du projet, la commission Culture du 12 février 2026 a émis un avis favorable pour soutenir l'association.

Sous couvert des documents restants à recevoir (notamment les précisions sur le contenu de l'événement), il a été proposé de renouveler le montant de subvention à la hauteur du financement précédent en 2024, soit 7 000€.

L'association a transmis les documents attendus et son budget prévisionnel a été mis à jour. Celui-ci s'élève à 215 200€. La subvention représenterait 3,25% du projet.
Il est proposé d'attribuer la subvention de 7 000€ à l'association CFMA pour l'édition de son événement en août 2026.
Dans ce cadre, il sera également proposé la rédaction d'une convention pour l'édition 2028 entre l'association et Bretagne Porte de Loire communauté pour favoriser l'évaluation et l'impact de l'action financée sur le territoire.

Le bureau communautaire est compétent par délégation du 09 avril 2026 pour décider de l'attribution des subventions aux associations dès lors qu'une ligne budgétaire aura été votée par le Conseil communautaire.

Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 035-200070662-20260602-DB_2026_4-DE

Bretagne porte de Loire Communauté
Le Steriad – 2 allée de l'Ille – 35470 BAIN DE BRETAGNE

La ligne budgétaire ayant été votée en mars 2026, il est proposé au bureau communautaire :

- **D'approuver l'attribution d'une subvention de 7 000 € à l'association CFMA pour l'édition de son événement en août 2026.**
- **D'autoriser le président ou son représentant à signer la convention pour l'édition 2028 entre l'association et Bretagne Porte de Loire communauté pour favoriser l'évaluation et l'impact de l'action financée sur le territoire.**

DECISION :

Vu l'article 9-1 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 modifiée par la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 définissant les subventions et leurs modalités d'attribution ;

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment l'article L.1611-4 permettant aux collectivités territoriales ou leur groupement de contrôler l'utilisation des subventions accordées ;

Vu l'arrêté préfectoral n°35-2024-10-22-00002 du 22 octobre 2024 portant modification des statuts de Bretagne Porte de Loire Communauté ;

Vu la délibération n°2026-38 du Conseil communautaire du 10 mars 2026 relative au vote du budget 2020 prévoyant une enveloppe dédiée aux subventions aux associations ;

Vu la délibération n°2026-56 du Conseil communautaire du 9 avril 2026 portant délégation au Bureau communautaire pour l'attribution des subventions aux associations dès lors qu'une ligne budgétaire aura été votée par le Conseil communautaire ;

Vu l'avis positif émis par la commission culture réunie en date du 12 février 2026 ;

Considérant la demande de soutien financier formulée par l'association « Comité des fêtes médiévales et autres (CFMA) » de Grand-Fougeray pour l'organisation de l'événement « Fêtes médiévales » prévu en août 2026,

Considérant que cette association figure dans les statuts de l'intercommunalité et bénéficie d'un soutien historique pour cet événement biennal organisé sur la commune de Grand-Fougeray ;

Considérant l'originalité de la manifestation, son fort rayonnement sur le territoire, la dynamique associative qu'elle génère ainsi que la qualité des partenariats mobilisés au service du projet ;

Considérant qu'il est proposé de reconduire le montant de la subvention accordée lors de l'édition précédente en 2024 ;

Considérant l'intérêt de formaliser une convention entre l'association et Bretagne Porte de Loire Communauté pour l'édition 2028 afin de favoriser l'évaluation et de mesurer l'impact de l'action financée sur le territoire ;

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE l'attribution d'une subvention de 7000 € à l'association « Comité des fêtes médiévales et autres (CFMA) » pour l'organisation de l'édition 2026 des Fêtes médiévales

- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer la convention relative à l'édition 2028 entre l'association et Bretagne Porte de Loire Communauté, visant à encadrer le partenariat et à renforcer l'évaluation de l'action financée.

Pour extrait conforme

le Président

Vincent MINIER

VINCENT MINIER PRÉSIDENT
BRETAGNE PORTE DE LOIRE COMMUNAUTE
LE STERIAD - PA CHATEAU GAILLARD
2,Allée de L'Ille
35470 BAIN DE BRETAGNE